



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA MARCHÉ BERRICHONNE

8 Rue Jean Marien Messant

36140 AIGURANDE

Tél: 02.54.06.37.33 - Fax 02.54.06.41.00

E.Mail: contact@ccmarcheberrichonne.fr

Aigurande - La Buxerette - Crevant - Crozon sur Vauvre - Lourdoueix
St Michel - Montchevrier - Orsennes - St Denis de Jouhet - St Plantaire

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 07 octobre à 16 heures 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à AIGURANDE, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal COURTAUD, Président.

Etaient présents: MM. COURTAUD, DEGAY, GARRY, PIROT, SOHIER, BRETAUD, ALLELY, DAUDON, MITATY, JACOB, BROUILLARD, BRE, PATRAUD, SIMON, PERRIN, CALAME, DEGUET, LABAYE, Mmes LAURIEN, GOUNEAU-MIRAUX, TRIBET, BIDEAUX, PERICAT, DENIS conseillers communautaires en exercice.

Etaient absents: MM. MAILLIEN, GRANDHOMME, ROBERT, Mme MONGIS CARRION.

Monsieur GRANDHOMME a donné pouvoir à Monsieur BRE,

Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur SIMON

Madame MONGIS-CARRION a donné pouvoir à Mme PERICAT

Date de convocation: 29 septembre 2014

RAPPORT ANNUEL DU SERVICES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 indique que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'élimination des déchets doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Monsieur le Président présente donc au Conseil communautaire le rapport relatif à l'année 2013.

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance, donne acte au Président de sa présentation du rapport annuel 2013 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

NB: Le rapport est consultable <http://www.ccmarcheberrichonne.fr/om/rapport.pdf>

REVITALISATION DES BOURGS RURAUX

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire les modalités du programme expérimental de revitalisation des centres-bourgs lancé par le gouvernement.

Il indique que, dans ce cadre, la commune d'Aigurande a été identifiée pour son rôle avéré de centralité de proximité et en raison de ses contraintes sur le plan démographique, sur le plan économique, et en matière de logement.

Il a donc été proposé à la commune d'Aigurande de s'engager dans cette démarche de revitalisation des bourgs ruraux en déposant sa candidature, et ce, conjointement avec la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne, le dossier devant être un travail conjoint entre la commune et son EPCI de rattachement.

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le dossier de candidature ainsi élaboré conformément au cahier des charges d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

Par VINGT SIX VOIX POUR et UNE ABSTENTION,

-**APPROUVE** le dossier de candidature "revitalisation du centre-bourg d'Aigurande" présenté conjointement par le Maire d'Aigurande et le Président de la Communauté de communes de la Marche Berrichonne.

-**DECIDE** de la contribution de la Communauté de communes de la manière suivante:

-mobilisation des moyens internes d'ingénierie et prise en charge de la communication.

-maîtrise d'ouvrage des projets de la compétence communautaire et participation financière à hauteur de 977 000 € pour la mise en place du programme d'actions.

NB: Le dossier est consultable <http://www.ccmarcheberrichonne.fr/cdc/reunion/AMI.pdf>

SOUTIEN AU PROJET DE PARC EOLIEN DE LOUROUEIX SAINT MICHEL

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire sa délibération du 27 juin 2011 par laquelle il avait approuvé à l'unanimité la proposition de création des Zones de Développement de l'Eolien sur son territoire.

Cette décision avait été précédée d'une étude de faisabilité financée par la Communauté et conduite par le bureau d'études ADEV-Environnement.

L'un des sites potentiels retenu était sur la Commune de Lourdoueix Saint Michel où se situe actuellement le projet de parc éolien des Bouiges présenté par la Société VALECO.

Ce secteur a également été inclus dans Schéma Régional Eolien (SRE) venu se substituer aux Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

Le projet de VALECO qui consiste en l'installation de 5 éoliennes est actuellement soumis à enquête publique.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'émettre un avis sur le projet, rappelant que le développement des énergies renouvelables figure au titre des compétences de la communauté.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré, PAR VINGT CINQ VOIX POUR et DEUX ABSTENTIONS,

-**SE PRONONCE** favorablement au projet de la Société VALECO de création du parc éolien des Bouiges sur la Commune de Lourdoueix Saint Michel.

-**MANDATE** son Président pour notifier la présente délibération au Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique ainsi qu'au Préfet de l'Indre.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition de son Président et présentation d'un état établi par le Receveur communautaire, le Conseil communautaire décide de prononcer l'admission en non-valeur des produits, dont le recouvrement s'avère impossible.

INFORMATION DU CONSEIL

Le Président donne connaissance au Conseil communautaire du résultat de la consultation réalisée pour les travaux de construction de la salle multisports d'Orsennes, et de l'attribution des marchés suivants:

1 - Gros-Œuvre -	Entreprise VIANO -	56 653,43 € HT
2 - Charpente - Ossature bois -	Entreprise SMAC -	98 327,85 € HT

3 - Couverture bac acier - Bardage -	Entreprise SMAC -	90 116,25 € HT
4 - Menuiserie Alu - Serrurerie -	Entreprise MOREAU -	56 768,92 € HT
5 - Cloison - Doublage - Isolation -	Entreprise TECHNI PLATRE -	75 462,65 € HT
6 - Menuiserie Bois -	Entreprise PERRIN -	16 409,00 € HT
7 - Electricité -	Entreprise EEITC -	33 350,00 € HT
8 - Chauffage - Ventilation -	Entreprise MULTITEC -	74 414,23 € HT
9 - Plomberie - Sanitaire -	Entreprise ROBY -	19 274,14 € HT
10 - Peinture - Revêtement sol souple -	Entreprise VACHER -	20 536,05 € HT
11 - Carrelage - Faïence -	Entreprise SMAC -	30 238,92 € HT
12 - VRD - Espaces verts -	Entreprise POULAIN R. -	41 976,45 € HT
13 - Démolition - Désamiantage -	Entreprise DDC -	33 424,00 € HT